

Encyclopédie:Véranda

Une véranda, toujours attenante à l'habitation, possède de nombreux atouts : elle fait gagner un espace de vie, embellit bien souvent une maison, et c'est un lieu dont on profite été comme hiver avec vue sur le jardin et ses saisons.

Sommaire

- L'origine de la véranda
- Une extension au coût réduit
- Un espace confortable
- Permis de construire
- Lexique
- Liens intéressants

L'origine de la véranda

En 1758, le mot « véranda » est apparu dans le vocabulaire des Anglais expatriés dans les colonies des Indes pour parler des espaces couverts en bois, parfois vitrés, qui longeaient la façade des habitations locales.

Une extension au coût réduit

Agrandir une habitation en construction traditionnelle à un coût élevé en comparaison de l'installation d'une véranda. Faible maîtrise d'œuvre, peu d'intervenants sur une période courte. D'autre part, les nouveaux produits isolants, les profilés à rupture de pont thermique, les vitrages doubles voire triples, permettent non seulement d'isoler l'habitation principale mais en plus de profiter de cette annexe toute l'année.

Au moment de vendre ou de louer, le DPE (Diagnostic de performance énergétique) sera souvent plus favorable, ce qui constituera donc également un plus pour la valeur du bien immobilier.

Un espace confortable

La véranda est non seulement la possibilité d'avoir une pièce en plus en créant un espace supplémentaire dans l'habitation mais c'est aussi une ouverture appréciée sur l'extérieur et ce, en toute saison. Ce lieu permet aussi d'isoler davantage l'habitation principale grâce aux doubles ou triples vitrages ainsi qu'aux profilés en aluminium qui anéantissent les ponts thermiques. Et le soleil tapant sur les surfaces vitrées l'hiver permet d'apporter une chaleur naturelle. Economies d'énergie garanties.

Permis de construire

Il est notifié dans le Code de l'urbanisme, et ce depuis le 1er janvier 2013, que les travaux d'extension ne dépassant pas 40m² d'emprise au sol ne nécessitent qu'une simple déclaration préalable et ce, en zone urbaine PLU/POS (Voir lexique). En dehors de ces zones, la surface autorisée sans permis de construire ne doit pas excéder 20 m². Des réglementations particulières dans les secteurs sauvegardés ou sites naturels protégés, entraînent une obligation éventuelle de faire appel à un architecte.

Lexique

- DPE : Diagnostic de performance énergétique
- POS : Plan d'occupation des sols
- PLU : Plan local d'urbanisme

Liens intéressants

http://www.cotemaison.fr/extension-combles-verandas/veranda-bioclimatique-isolation-motorisation-tout-savoir-sur-la-veranda-2013_17770.html